

Berne, le 2 juin 2020

Session d'été 2020 : recommandations d'AvenirSocial

Cher·ère·s membres du Conseil national,

[AvenirSocial](#) est l'association professionnelle du travail social et elle représente les intérêts des professionnel·le·s au bénéfice d'une formation tertiaire en travail social, éducation sociale, animation socioculturelle, éducation de l'enfance, ainsi que les maître·sse·s socioprofessionnel·le·s.

Ce que vous décidez en tant que parlementaire a des conséquences directes pour la profession, les professionnel·le·s et les bénéficiaires du travail social. En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons que vos décisions conduisent à plus de solidarité et de justice sociale. Nous voulons aussi donner à chaque personne les outils qui lui permettent une participation autonome à la vie sociale.

En fin de compte, le travail social touche presque tous les domaines de la vie. C'est ce que nous voulons vous montrer à travers différents objets que vous traiterez lors de la session d'été. Vous trouverez [ici](#) nos recommandations concernant les sessions précédentes.

Pauvreté

[19.3953](#) – Motion CSEC-CE. Pauvreté en Suisse. Monitoring régulier de la situation

Traitée le mardi 2 juin 2020

*Recommandation : **accepter***

C'est une réalité en Suisse : près de 8% de la population est touchée par la pauvreté et 15% de la population est exposée au risque de pauvreté. Des données souvent oubliées dans notre pays privilégié. Si l'on disposait de données et d'analyses fiables, coordonnées au niveau national, sur l'efficacité des mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté, une stratégie efficace pourrait être mise en place. AvenirSocial se félicite donc que la motion demande un cycle de monitoring de cinq ans sur l'évolution des indicateurs de la pauvreté.

Nous nous permettons toutefois de faire une remarque : parallèlement à un monitoring, d'autres mesures sont également nécessaires afin d'améliorer concrètement les conditions de vie des personnes touchées par la pauvreté – des mesures économiques mais aussi sociales, avec la participation de toutes les personnes concernées. C'est la position qu'AvenirSocial a toujours défendue dans le cadre du Programme national contre la pauvreté, qui s'est conclu en 2018. Nous estimons que ces mesures sont d'autant plus urgentes pour faire face aux conséquences de la pandémie de coronavirus pour les personnes touchées par la pauvreté.

Assurances sociales

19.051 – Prestation transitoire pour les chômeurs âgés. Loi

Traitée le mardi 2 juin 2020

*Recommandation : **accepter***

Le Conseil fédéral a proposé au milieu de l'année 2019 que les personnes de plus de 60 ans qui arrivent en fin de droit dans l'assurance-chômage touchent une prestation transitoire jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite, à condition qu'elles aient exercé une activité lucrative suffisamment longtemps et qu'elles ne disposent que d'une fortune modeste. Soutenir les personnes âgées au chômage par des prestations transitoires est une grande avancée dans le système de la sécurité sociale et comble une lacune importante. Car les chiffres le montrent : le risque de pauvreté chez les personnes âgées en Suisse a augmenté entre 2011 et 2017. Ainsi, dans cette classe d'âge, on compte plus de 40% de chômeur·euse·s en plus – alors que les personnes qui sont transférées à l'aide sociale après avoir perçu l'assurance-chômage pendant deux ans ne sont pas encore prises en considération.

Intégration

19.303 – Coûts d'intégration

Traitée le jeudi 18 juin 2020

*Recommandation : **rejeter***

L'initiative déposée par le canton du Thurgovie cherche une nouvelle voie pour couvrir les coûts d'intégration des personnes de langue étrangère. L'initiative survient après que le Tribunal fédéral ait jugé inconstitutionnelle la mesure prise par le Grand conseil thurgovien. AvenirSocial se positionne clairement contre cette initiative cantonale qui, de toute évidence, non seulement se méprend sur les conditions nécessaires à une intégration réussie, mais tente d'imposer l'intégration par la contrainte et la punition. Sans compter qu'il paraît compliqué d'appliquer une telle initiative dans un pays qui comporte quatre langues nationales.

16.307 – Modification de la loi sur les étrangers. Renforcement des contraintes et de l'application de la législation en vigueur concernant l'intégration, l'aide sociale, la scolarité obligatoire et les sanctions pénales

Traitée le vendredi 19 juin 2020

*Recommandation : **rejeter***

L'initiative du canton de Saint-Gall demande un durcissement de la loi sur les étrangers. Ainsi, elle souhaite à l'avenir simplifier la révocation d'une autorisation d'établissement ou de séjour. AvenirSocial estime l'approche inappropriée. L'intégration ne peut en aucun cas être améliorée à travers l'instauration de bases juridiques différentes pour les ressortissant·e·s suisses et étranger·ères. De plus, l'initiative se fonde sur l'hypothèse que la situation actuelle pourrait être améliorée avec la menace d'un renvoi dans le pays d'origine, ce qui est fortement mis en doute. AvenirSocial trouve particulièrement choquante la mention d'une seule famille, ayant fait la une des journaux, qui ne peut en aucun cas être représentative de toutes les personnes de langue étrangère issues de l'immigration.

Droits humains

20.3143 – Accueil de réfugiés en provenance de Grèce et réforme des accords de Dublin

Traitée le mercredi 3 juin 2020

*Recommandation : **accepter***

Le Conseil fédéral est chargé de s'engager au niveau européen en faveur d'une amélioration importante de la situation dans les îles égéennes. La Suisse doit par ailleurs faire elle-même preuve de solidarité en prenant des mesures en ce sens. En outre, le Conseil fédéral est chargé de s'engager au niveau européen en faveur d'une réforme des accords de Dublin, afin qu'une répartition plus juste et plus équilibrée des réfugié·e·s soit opérée et qu'un traitement humain soit garanti à ces dernier·ère·s.

AvenirSocial soutient cette motion de la Commission des institutions politiques visant à améliorer la situation des personnes ayant fui leur pays et estime qu'il s'agit d'un acte de solidarité nécessaire envers les personnes particulièrement vulnérables.

18.321 – La détention administrative d'enfants doit cesser !

Traitée le mercredi 17 juin

*Recommandation : **accepter***

L'initiative déposée par le canton de Genève demande la modification de la loi fédérale sur les étrangers de sorte à interdire la détention administrative des enfants. En 2016, 64 enfants étaient privé·e·s de liberté en Suisse en raison de leur statut migratoire. Cette situation indéfendable est critiquée par l'ONU, d'autres ONG internationales, plusieurs États et certains cantons.

AvenirSocial soutient cette initiative cantonale pour la modification d'une pratique inhumaine, qui ne devrait en aucun cas être imposée à des enfants.

Famille/mariage/enfants

13.468 – Initiative parlementaire « Mariage civil pour tous »

Traitée le mercredi 3 juin 2020

*Recommandation : **accepter***

L'initiative parlementaire souhaite ouvrir les différentes formes d'union actuellement régies par la loi (mariage et partenariat enregistré) à tous les couples, indépendamment du sexe ou de l'orientation sexuelle des partenaires.

AvenirSocial soutient entièrement cette demande. L'actuelle restriction de ce droit au mariage aux couples hétérosexuels est discriminatoire et il est essentiel de poursuivre sur la voie d'une société ouverte, surtout après la votation historique de début février 2020 sur l'extension de la norme pénale sur la discrimination.

13.478 – Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant

Traitée le lundi 8 juin 2020

*Recommandation : **accepter***

Les parents qui adoptent un·e enfant jusqu'à l'âge de 4 ans révolus devraient pouvoir bénéficier d'une allocation d'adoption correspondant à l'allocation pour perte de gain. En effet, les raisons qui justifient l'allocation de maternité sont également présentes en cas d'adoption.

L'initiative parlementaire vise ainsi à améliorer la situation des parents qui adoptent un-e ou plusieurs enfants, de manière à obtenir les mêmes droits que les autres parents. AvenirSocial salue cette revendication et reconnaît le droit de tout parent qui adopte des enfants.

17.412 – Egalité des chances dès la naissance

Traitée le jeudi 18 juin

*Recommandation : **accepter***

L'initiative parlementaire demande la modification de l'article 4 de la loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes, qui définit les groupes cibles. Actuellement, les groupes cibles définis à l'article 4 concernent les enfants et les jeunes de l'école enfantine à leurs 25 ans. L'initiative parlementaire vise à élargir les droits pour qu'ils s'appliquent dès la naissance de tou-te-s les enfants.

AvenirSocial est favorable à la modification de cette loi fédérale afin d'améliorer l'égalité des chances entre les jeunes et les enfants.

Nous vous remercions de prendre nos demandes en considération et restons à votre disposition pour toutes questions.

Avec nos meilleures salutations,

Flavio Steiger
Co-secrétaire général (remplaçant)

Tobias Bockstaller
Responsable études